



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 3 « PLOMBERIE
SANITAIRE » du marché de travaux de réaménagement du bar du
restaurant du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en
conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 4 avril 2023 relative à
l'attribution de cinq lots du marché de travaux de réaménagement du bar du restaurant du
Golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 3 « PLOMBERIE – SANITAIRE » à la société SEFTI pour
un montant de 2 550,50 € HT,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires correspondant à la
fourniture et pose d'un évier en inox au bar du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 3 juillet 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au
marché de travaux, attribué à la société SEFTI, dont le siège est situé 1861 route de Dax
à POUILLON (40350), selon les caractéristiques suivantes :
 - **Avenant au marché de travaux :**
 - **Nature des prestations supplémentaires :** fourniture et pose d'un évier
en inox au bar du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ
 - **Montant de la plus-value financière :** 360,19 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé
l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **12 JUL. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON